Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260924-067_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

067/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Objet : Travaux de sécurisation et d'aménagement Hent C'hreisteiz - demande de subventions et de financements – Secteur A

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue Hent C'hreisteiz, comprenant notamment la création d'un cheminement dédié aux mobilités actives.

Compte tenu du montant significatif de cette opération et des contraintes financières pesant sur le budget communal, il est proposé de réaliser les travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue Hent C'hreisteiz en deux secteurs distincts, dénommés secteurs A et B. Cette réalisation en deux phases permettra d'étaler la dépense dans le temps et de faciliter le financement de l'opération.

La présente délibération porte exclusivement sur le secteur A, qui constitue un axe important pour les déplacements quotidiens des enfants et des jeunes, notamment en direction de l'école communale, du complexe sportif (salle omnisports), du collège Roz Avel et de sa gare routière.

Cette opération a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité de l'ensemble des usagers de la voie publique, en particulier des piétons et des cyclistes. Le projet prévoit notamment la création d'un cheminement dédié aux mobilités actives d'une largeur de 2,30 mètres, ainsi que la réalisation des travaux nécessaires en matière de voirie, de gestion des eaux pluviales, de signalisation, d'aménagement paysager et d'éclairage public.
Le projet intègre également différents aménagements destinés à renforcer la sécurité des déplacements et à améliorer l'accessibilité des espaces publics. Le secteur concerné dessert notamment le collège Roz Avel et sa gare routière, contribuant ainsi à sécuriser les déplacements quotidiens des élèves, des familles et de l'ensemble des usagers.
Cette opération participe au développement des mobilités actives, à la sécurisation des déplacements à pied et à vélo ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260924-067_26-DE

Le montant prévisionnel global de l'opération s'élève à 508 948,60 € HT, soit 610 738,32 € TTC.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite mobiliser l'ensemble des dispositifs d'aides et de subventions susceptibles de lui être accordés au titre des différents programmes mis en place par l'État : DETR et Fonds Vert ; la Région : Bien vivre en Bretagne ; le Département : Pacte Finistère Volet 2 et Fonds de sécurité routière ; Morlaix Communauté : Mode actif et Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale ; et les autres organismes compétents.

Les travaux projetés répondant à plusieurs objectifs en matière de sécurisation des déplacements, de développement des mobilités actives, d'amélioration de l'accessibilité, de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, la commune entend solliciter toutes les aides financières auxquelles elle pourrait prétendre.

À ce titre, Monsieur Le Maire est autorisé, par délibération n°006/26 en date du 9 avril 2026, à déposer les demandes de subvention correspondantes auprès des différents partenaires institutionnels et organismes financeurs, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers, ainsi que, le cas échéant, les conventions attributives de subvention.

Le plan de financement prévisionnel pourra être ajusté en fonction des subventions effectivement obtenues, dans le respect du montant global prévisionnel de l'opération. La commune assurera le financement du solde de l'opération après déduction des différentes subventions, participations et autres financements qui pourront être obtenus.

Le plan de financement établi au 9 septembre 2026 porte sur les travaux du secteur A et présente un coût total estimé de **508 948,60 € HT.**

Financeur / dispositif	Montant sollicité	Taux
Morlaix Communauté Mode Actif	48 223,40 €	9,4751 %
Département Pacte Finistère, volet 2	100 000,00 €	19,6483 %
État – DETR	98 000,00 €	19,2554 %
Morlaix Communauté – FCST	20 000,00 €	3,9297 %
Département Fonds sécurité routière	6 000,00 €	1,1789 %
État Fonds vert (40 % cheminement doux)	91 188,24 €	17,9170 %
Commune – autofinancement	145 536,96 €	28,5956 %

Dans l'hypothèse où les subventions et participations financières obtenues ne permettraient pas de couvrir l'intégralité du besoin de financement de l'opération, il pourra être recouru à un emprunt afin d'assurer le financement du solde restant à la charge de la commune. Les conditions et le montant de

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260924-067_26-DE

cet emprunt seront déterminés en fonction du niveau des subventions effectivement obtenues et des capacités financières de la commune.

Enfin, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de sécurisation et d'aménagement du secteur A de la rue Hent C'hreisteiz pour un montant prévisionnel de 508 948,60 € HT, soit 610 738,32 € TTC, autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'ensemble des aides et subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la constitution, au dépôt et au suivi des demandes de financement.
Le conseil municipal précise que le solde de l'opération, après déduction des subventions et participations obtenues, sera pris en charge par la commune et que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal.
Le conseil municipal autorise enfin Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN
29 (Finistère)

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260924-067_26-DE